

Saskia Perrin
Septembre 2016

Lettre ouverte à M. Oskar Freysinger

*(A propos d'un article de Fati Mansour, Le Temps, publié le 13.09.2016 :
[Oskar Freysinger: «La prison, ce n'est pas le Club Med, que je sache»](#))*

« La prison, ce n'est pas le Club Med, que je sache ». Telle a été la réponse du conseiller d'État valaisan chargé de la Sécurité à un avocat qui demandait le transfert ou la suspension de détention de son client en invoquant le non-respect des normes légales par l'établissement des Granges, régulièrement critiqué par la Commission Nationale pour la Prévention de la Torture (CNPT). Cette lettre ouverte réagit à ces propos et s'adresse par la même occasion à tous ceux qui considèrent que les prisons suisses sont trop luxueuses, avec l'ambition d'ouvrir le débat même avec les plus sceptiques.

M. Freysinger, vous répondiez à cet avocat « qu'il aille voir en Turquie ou en Syrie comment cela se passe dans les prisons ». Justement, nous ne sommes pas en Syrie ou en Turquie. Nous sommes dans un pays démocratique, qui doit respecter les droits humains. L'aviez-vous oublié ? Beaucoup pensent, comme vous, que le débat sur les conditions de détention n'est pas une priorité, voire n'a pas lieu d'être, car les détenus ont « mérité ce qui leur arrive ». Mais mérité quoi ? Considérer qu'avoir une télévision dans une cellule, un espace convenable pour vivre ou une salle de sport en prison, ce sont des privilèges excessifs pour des personnes en conflit avec la loi, c'est oublier que la peine, c'est avant tout l'emprisonnement. Tout le reste tient de la vengeance, et ne devrait donc pas être permis par l'Etat, en Suisse comme ailleurs. C'est aussi ne pas comprendre à quel point l'emprisonnement est traumatisant. Imaginez-vous ne pas pouvoir passer une journée avec votre fils. Imaginez-vous ne pas pouvoir aller à l'enterrement de votre sœur. Imaginez-vous ne pas pouvoir assister aux anniversaires de votre femme. Imaginez-vous ne pas pouvoir prendre une douche à l'abri des regards. Toutes ces choses peuvent être le lot d'une personne derrière les barreaux. Parvenez-vous, maintenant, à imaginer ce que représente l'emprisonnement ? La réponse à votre question, M. Freysinger, est simple : non, la prison, ce n'est pas le Club Med. Churchill disait : « Montrez-moi vos prisons, et je vous dirai quel genre de gouvernement vous avez ». Il me semble en effet, M. Freysinger, que votre position face aux conditions de détention révèle votre vision de la politique en général.

Pensons maintenant logique, pratique, rationnel, comme aime le faire l'UDC (ou du moins comme elle aime le faire croire). Le but de l'emprisonnement est de responsabiliser l'auteur d'une infraction et de protéger la société. Mais est-ce protéger la société que de faire vivre des personnes dans un univers aux règles et aux fonctionnements propres ? Pensez-vous sincèrement qu'une personne isolée, dépourvue de contacts sociaux normaux, détachée de la société et de tout rôle au sein de celle-ci, soit plus à même de trouver sa place une fois dehors ? Je suis certaine que non, et de nombreux criminologues ont démontré l'importance d'avoir des conditions de vie en détention qui soient aussi proches que possible qu'à l'extérieur. C'est ce qu'on appelle la normalisation. Les pays nordiques qui l'appliquent ont d'ailleurs des taux de récidive en baisse, au contraire des pays aux

régimes carcéraux particulièrement restrictifs, comme les États-Unis par exemple. Ainsi, la Finlande a réussi à diminuer de moitié son taux de détention en près de trente ans. En Suède aussi, les prisons se vident. Et pourtant, les détenus y sont incarcérés dans des prisons dites ouvertes, sans serrures, sans uniformes et sans grilles.

Prendriez vous le temps de lire ces propos, vous me rétorqueriez certainement, toujours avec beaucoup de rationalité apparente, que si les conditions d'emprisonnement sont trop laxistes, la fonction dissuasive de la peine disparaît. Mais l'effet dissuasif des mauvaises conditions de détention reste encore à prouver. Bien d'autres facteurs entrent en compte et poussent une personne à commettre une infraction sans qu'elle ne pense à la peine qui pourrait s'en suivre. Pour Amnesty International, les peines sévères n'ont strictement aucun impact sur le taux de crimes violents. Ce n'est d'ailleurs pas toujours par grandeur d'âme que de nombreux pays ont aboli la peine de mort : elle n'a tout simplement aucun effet dissuasif. Il en va de même, M. Freysinger, pour les mauvaises conditions de détention. Nous devrions donc davantage réfléchir à ce qui va permettre aux personnes condamnées de se réinsérer dans la société par la suite. Ne pensez-vous pas que ce soit là la priorité ?

J'aimerais terminer cette lettre sur une réflexion, une porte vers plus d'ouverture, en espérant qu'une fibre humaniste résiste même au fond des plus fervents défenseurs d'une justice qui soit punitive et non réparatrice : on m'a rapporté un jour les propos de M. André Khun, professeur de droit pénal et de criminologie à l'Université de Lausanne, lors d'un cours destiné aux futurs avocats : « Tout le monde veut défendre la veuve et l'orphelin. La question est plutôt : voulez-vous défendre le pire des criminels ? ». La justice évoque différentes choses pour chacun d'entre nous, et chacun a des limites qu'il ne peut dépasser. C'est ce qui fait de nous des êtres subjectifs. Mais le droit se doit de compenser cette part de subjectivité, pour que la même justice soit appliquée à tous. Ne pensez-vous pas que respecter les droits humains, même d'une personne qui aura commis les pires atrocités, c'est ce qui protège notre intégrité ? Ne sommes-nous pas, en violant ses droits, aussi coupables ? J'espère que vous prendrez le temps de réfléchir à ces questions essentielles.